

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
26 JUIN 2024

OBJET DE LA  
DELIBERATION

RÈGLEMENT INTERIEUR  
CENTRE ADOS LOISIRS  
(11-17 ANS)  
VACANCES SCOLAIRES

ACTUALISATION

**Séance ordinaire du 26 Juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mme MIJUN Peggy (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). M. CANIPET Jérôme (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mmes POCLET Dominique (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). BLONDEAU Nathalie (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques (Proc. De M. MARTIN Bernard). Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. MARTIN Bernard. Mme ANDRE Laëtitia. MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. Mme LEWILLE Laura.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que le Règlement Intérieur du Centre Ados Loisirs (12-17 ans) a été actualisé lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 juin 2022.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser les modalités de fonctionnement du Centre Ados Loisirs et tout particulièrement l'âge d'accueil des ados.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider le Règlement Intérieur tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'Avis de la Commission « Petite Enfance – Jeunesse » du 14 juin 2024,

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Publié et affiché  
Article L2121.25  
Du Code Général  
Des Collectivités  
Territoriales

- **ADOpte** le Règlement Intérieur du Centre Ados Loisirs (11-17 ans) Vacances Scolaires, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20240626-DEL08\_26062